

L'ÉCHO DE LA CHARNIE

La LETTRE D'INFORMATIONS
COMMUNALES de CHEMIRÉ - en- CHARNIE

DANS CE NUMERO

- Le Conseil Municipal et les commissions P 2
- La charte de l'élu local P 3
- Les animations de l'été P 3
- Les lauréats du concours du fleurissement ... P 4

JUILLET 2020



EDITORIAL



Chères Chemiréennes et chers Chemiréens,

A l'issue du second tour des élections, le conseil municipal au complet s'est mis au travail sans tarder.

La période de confinement exceptionnelle, de par sa durée, a entravé l'action des élus de l'équipe précédente. Néanmoins, les affaires courantes qui se présentaient ont été gérées non sans difficulté. Je tiens à les en remercier.

Les différentes commissions, nécessaires au bon fonctionnement de la commune, se mettent en place. Vous en trouverez le détail ci-après. Ce sera l'occasion pour les habitants qui le souhaitent d'apporter leur contribution. Nous espérons ainsi, favoriser l'émergence d'idées nouvelles et renouer le lien entre tous.

Enfin, les risques liés au Covid-19 n'étant pas écartés, je vous invite à respecter les recommandations des autorités sanitaires, gestes barrières et port de masque, aussi contraignantes soient-elles.

Je mesure la confiance que vous nous avez accordée. Au nom de tous, je vous assure de notre détermination à la mériter.

Je vous souhaite un bel été.

Bien cordialement

Jean-Paul COQUILLE, Maire



Permanences des élus à la mairie

Vous pouvez rencontrer les élus

les mardis et samedis* de 10h00 à 12h00, les vendredis de 16h00 à 18h00,
et sur rendez-vous en dehors de ces plages horaires.

*Les jours d'ouverture de la mairie

Horaires d'ouverture de la mairie

La mairie est ouverte cet été.

En juillet, aux jours et horaires habituels et en août, uniquement les mardis, sauf le 11 août.



LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL ET LES COMMISSIONS

Le conseil municipal de Chemiré-en-Charnie s'est réuni le 3 juillet pour élire le maire et les adjoints et le 15 juillet afin d'installer les commissions, élire les délégués et nommer les correspondants.



**MARTINE
LETOURNEUR**

**1ERE ADJOINTE
AU MAIRE**

Commissions :

- Patrimoine historique et naturel
- Finances
- Communication
- Sécurité
- Vie sociale et culturelle

Correspondante

Gestion du cimetière



**MICKAEL
FEUVRIER**

**2D ADJOINT
AU MAIRE**

Commissions :

- Entretien des espaces verts et paysagers
- Réseaux

Délégué titulaire

SIAEP* et GIDON***

Correspondant

Sécurité routière et Pavoisement



**INGRID
CATÉ**

**CONSEILLERE
MUNICIPALE**

Commissions :

- Entretien des espaces verts et paysagers
- Entretien patrimoine immobilier
- Action sociale



**PATRICE
COUTELLE**

**CONSEILLER
MUNICIPAL**

Délégué titulaire

SIAEP*



**MIREILLE
DREUX**

**CONSEILLERE
MUNICIPALE**

Commissions :

- Entretien des espaces verts et paysagers
- Patrimoine historique et naturel



**CHRISTOPHE
KRAKUS**

**CONSEILLER
MUNICIPAL**

Commissions :

- Sécurité
- Patrimoine historique et naturel
- Entretien patrimoine immobilier

Délégué suppléant

SIAEP*



**SOLENE
LOYER**

**CONSEILLERE
MUNICIPALE**

Commissions :

Entretien des espaces verts et paysagers

Déléguée suppléante

SIVDFG**

Correspondante

Défense



**MARION
MARIE**

**CONSEILLERE
MUNICIPALE**

Commissions :

- Finances
- Action sociale
- Communication

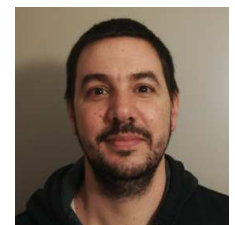


**ANNE
MOLARD**

**CONSEILLERE
MUNICIPALE**

Commissions :

- Communication
- Entretien patrimoine immobilier



**NICOLAS
PADOIS**

**CONSEILLER
MUNICIPAL**

Commissions :

- Entretien patrimoine immobilier
- Réseaux
- Vie sociale et culturelle

Délégué titulaire

SIVDFG**

Délégué suppléant

SIAEP*

Correspondant

Pavoisement

*SIAEP Charnie et Champagne : Syndicat d'eau – **SIVDFG : Syndicat Intercommunal Vègre Deux Fonts et Gée – *** GIDON : Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles.



LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »



Cet été, l'office du tourisme **Vallée de la Sarthe** propose des animations thématiques

Les mardis du patrimoine et les mercredis du terroir !

Le patrimoine et le terroir de Chemiré-en-Charnie sont dans le programme !

- **Mardi 25 août à 15h** : visite de la Chapelle à Étival
- **Mercredi 26 août à 15h** : visite de l'élevage de vaches Highlands « L'échappée sarthoise » à la Mordantière à Chemiré

Retrouvez le programme de toutes les visites

02 43 95 00 60

www.vallee-de-la-sarthe.com

info@valleedelasarthe.fr

Dites-le autour de vous et n'oubliez pas de réserver !



Les Journées Européennes du Patrimoine ont lieu

Samedi 19 et dimanche 20 septembre 2020.

La Chapelle d'Étival propose une exposition de cartes postales anciennes et une randonnée découverte du hameau.

Le vendredi 18 septembre, la veille des Journées européennes du patrimoine, les scolaires, de la maternelle à la terminale, sont invités à la découverte de leur patrimoine, sous la conduite de leurs enseignants.

Elles ont pour thème « **Patrimoine et Education : apprendre pour la vie !** »

LES LAUREATS DU CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2020

Concours
des maisons
fleuries 2020



Bourg : Cours

- 1.GUITTET Georges et Odette
- 2.DUBOIS Georges et Colette
- 3.MARIE Florent et Marion

Bourg : Trottoirs

- 1.COUTELLE Michel et Liliane
- 2.CATE Ingrid
- 3.GUITTET Georges et Odette
- 4.PLU Odette
- 5.DELHOMMAIS Marie-Thérèse

Campagne : Cours et Espaces



Prix d'excellence
avec les félicitations du jury à
Marguerite ROUSSEAU

- 1.RICOULT Gérard et Eliane
- 2.CASTEL Christian et Guylène
- 3.AHIER Roland et Fabienne
- 4.DURAND Jean-François et Marie

Bourg : Cours et Espaces

- 1.THORNE Robert et Kristin
- 2.COQUILLE Jean-Paul et Françoise
- 3.GEORGET Sébastien et Aurélie
- 4.BASSEREAU Jacky et Nelly
- 5.THUNKS Ivans et Jill
- 6.SIMON Gérard et Yveline
- 7.ALVES Pierre et Claudine
- 8.LETOURNEUR Michel et Martine
- 9.PANCHER Michel et Brigitte
- 10.DREUX Mireille
- 11.PADOIS Nicolas et Caroline
- 12.BRIFFAULT Rolland
- 13.PLU Odette
- 14.LOGEREAU Pierre et Catherine
- 15.AUZEAU Yannick et Pascale
- 16.MOLARD Anne

Le 14 juillet dernier, le jury du concours de fleurissement est passé sur la commune de Chemiré-en-Charnie.

L'évaluation a parfois été compliquée car les réalisations ne se ressemblent pas et elles sont toutes dictées par beaucoup d'envie, de bonne volonté et de travail. Il a apprécié les efforts de chacun pour fleurir et embellir son trottoir, sa cour, son espace.

Les membres du jury étaient : Mesdames Félicia Guérin, Annie Rouillard, Julie-Anne Gaté et Monsieur Régis Noir de Joué-en-Charnie. Nous les remercions pour leur contribution.

Félicitations à vous tous qui contribuez à améliorer notre cadre de vie.

Rendez-vous le 10 octobre à 11h à la salle des Fêtes pour la remise des prix !

Ce bulletin est conçu et réalisé par la commission communication et la Secrétaire de mairie - ☎ 02 43 88.42.67